



# SOCIETE AEROPORTUAIRE DE LOME - TOKOIN

Société d'Economie Mixte au Capital de 500 000 000 F CFA-R.C.C.M : 1986 B1604- C.C.A.I.T306/86  
BP : 10112 Lomé (Togo) - Tél : (228) 22 23 60 60 / 22 23 60 61 / 22 23 67 00 / 22 26 09 20 / 91 00 75 75  
Email : infos@salt.tg / secretariat.dgsalt@salt.tg / salttogo1@gmail.com  
Site web : aeroportdelome.com

Février 2023

## POLITIQUE SECURITE

### ENGAGEMENT ET RESPONSABILITE DE LA DIRECTION GENERALE

En qualité d'exploitant de l'Aéroport International Gnassingbé Eyadéma (AIGE), une des missions de la SALT, consiste à élaborer, mettre en œuvre, maintenir et améliorer constamment des stratégies et processus devant assurer que toutes les opérations auront lieu dans un cadre d'une attribution équilibrée des ressources, visant à réaliser le plus haut niveau de performance de sécurité et à satisfaire aux exigences réglementaires.

Tous les échelons de la direction, tous les employés et partenaires de la plate-forme sont responsables de la réalisation de ce haut niveau de performance de sécurité, à commencer par le Directeur Général.

La Direction Générale s'engage à :

- se conformer aux prescriptions législatives et réglementaires et aux normes, et les dépasser lorsque c'est possible ;
- assumer les responsabilités en tant que dirigeant responsable pour toutes les questions de sécurité ;
- définir clairement pour tout le personnel, cadres et employés, leurs responsabilités vis-à-vis de la sécurité et de la performance de notre système de gestion de la sécurité ;
- veiller à ce qu'aucune mesure ne soit prise à l'encontre d'aucun agent qui divulgue une préoccupation de sécurité au travers du système de compte rendu, à moins que cette divulgation ne révèle, au-delà de tout doute raisonnable, une négligence grossière ou une violation délibérée ou volontaire de règlements ou procédures ;
- appuyer la gestion de la sécurité par la fourniture de toutes les ressources appropriées, avec pour résultat une culture organisationnelle qui suscite des pratiques de sécurité, encourage des comptes rendus et une communication de sécurité efficaces ;
- établir et utiliser des processus d'identification des dangers et de gestion des risques, y compris un système de compte rendu de dangers, afin d'éliminer ou d'atténuer les risques de sécurité ou les conséquences de dangers résultant de nos opérations ou activités, afin d'obtenir des améliorations continues de notre performance de sécurité ;
- promouvoir l'assurance sécurité à travers l'établissement et la mesure de notre performance de sécurité par rapport aux indicateurs et cibles réalistes adoptés ;
- évaluer périodiquement notre système par la réalisation d'audit interne et les résolutions des préoccupations de sécurité identifiées dans les délais ;
- améliorer constamment notre performance de sécurité grâce à une surveillance et une évaluation continues, à des examens et ajustements périodiques des objectifs et cibles en matière de sécurité et à la réalisation rapide de ces objectifs et cibles ;
- promouvoir la sécurité et veiller à ce que tout le personnel soit familiarisé, reçoive des formations adéquates et appropriées relatives y compris le SGS, soit compétent sur les questions de sécurité, et que seules des tâches correspondant à ses compétences lui soient attribuées ;
- s'assurer que les systèmes et services de sécurité fournis de l'extérieur pour appuyer nos opérations répondent à nos normes de performance de sécurité.

L'Aéroport International Gnassingbé Eyadéma entend être reconnu et le rester comme un environnement sûr pour tous.



**Le Directeur Général,**

**Colonel ALLAHARE Dimini**